

Construction d'un centre équestre «l'Étrier Bisontin» - Dossier d'exécution

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Le 14 décembre 1987, le Conseil Municipal avait adopté le principe de l'implantation du Centre Équestre «l'Étrier Bisontin» sur un terrain appartenant à la Ville sur le territoire de la commune d'École-Valentin. Il avait accepté que la Ville assure la maîtrise d'ouvrage et de confier la maîtrise d'oeuvre au Service Architecture.

Le programme comprend :

- un manège de 60 x 20 m,
- 50 boxes pour chevaux,
- stockage de fourrage,
- un bureau, club-house, sanitaires, rangements et selleries

pour une surface totale hors oeuvres de 2 486 m². Le coût total TTC de l'opération, comprenant la plateforme, le bâtiment et tous les branchements, s'élève à 3 255 000 F.

Cette opération a été inscrite dans le Programme Régional d'Équipements Sportifs (plan Bergelin) associant l'État, la Région, le Département et la Ville.

En l'absence d'information précise de l'État quant à sa participation, le plan de financement s'établit à ce jour comme suit :

Région de Franche-Comté	297 000 F
Département du Doubs	297 000 F
Étrier Bisontin	500 000 F
Ville	2 161 000 F
Total	3 255 000 F

La réalisation de ce projet s'avérant urgente pour le club de sport équestre, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'engager l'opération et en conséquence :

- d'adopter le projet d'exécution proposé,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises suite à appel d'offres, ainsi que les ordres de service ou avenants, permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention avec «l'Étrier Bisontin» pour la participation du club à l'investissement ainsi que pour la gestion du futur équipement,
- de renouveler les demandes de subvention auprès de l'État (Ministères Jeunesse et Sports, Agriculture et Forêts (Service des Haras)),
- d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des subventions accordées, dès notification des arrêtés, en recettes au chapitre 903.59.1051/1052/1053/1059.88007 CS 31000 et en dépenses au chapitre 903.59.232.88007 CS 31000,
- de s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville par le vote d'un crédit de 1 000 000 F au budget supplémentaire de l'exercice courant, chapitre 903.59.232.88007 CS 31000, le solde de la participation de la Ville, soit 1 161 000 F étant à prévoir sur l'exercice budgétaire 1992

M. FUSTER : J'ajouterai simplement qu'on est obligé de faire cette construction qui n'était pas prévue dans l'immédiat parce que l'Étrier Bisontin arrive en fin de bail à Miserey et n'aura plus à partir d'avril ou mai 1992 les moyens de pratiquer son sport. On était un petit peu en attente de la subvention qui devait nous parvenir de l'État. Or, comme on n'a absolument aucune nouvelle, il nous semble intéressant de commencer dès maintenant les travaux. On a donc demandé d'une part l'accord de la Région de Franche-Comté, d'autre part celui du Département sur leur participation et nous les avons.

Je précise également que la part de la Ville ne sera pas changée par rapport au projet initial ; ce qu'on demande pour l'instant c'est de commencer les travaux dès novembre ou décembre afin de pouvoir installer l'Étrier en avril, mai 1992.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'ennui c'est qu'il nous manque l'État.

M. FUSTER : Il nous manque l'État mais on va refaire une demande de subvention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr, mais si on avait su qu'il nous manquerait l'État depuis le plan dit Bergelin, on aurait réalisé ce projet 5 ans plus tôt.

M. FUSTER : Tout à fait !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Voyez qu'on a tort parfois, même souvent, de faire confiance à l'État, quel que soit le Gouvernement qui s'y trouve, n'est-ce pas Monsieur TOURRAIN ? Vous partagez mon point de vue, j'en suis persuadé. En fait, l'Étrier Bisontin a dû réduire son projet par manque de subvention de l'État, il ne nous en a informés que récemment et c'est pourquoi on a engagé ce projet avec l'accord de la Région et du Département pour pouvoir démarrer les travaux tout de suite.

M. FUSTER : On a en effet réduit les aménagements intérieurs. Peut-être y aura-t-il une tranche supplémentaire car nous avons sollicité une subvention des Haras mais nous n'avons pas encore la confirmation. Donc pour l'instant, on a réduit le projet à 3 MF.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.